

Projet de réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 185 de l'Assemblée sur les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée (Londres, 22 septembre 1969)

Légende: Le 22 septembre 1969, le secrétaire général l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet un projet de réponse révisé à la recommandation 185 de l'Assemblée sur les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée, comportant un amendement proposé par la délégation britannique (à la première phrase de la page 3) et soulignant l'importance que le retour à la paix au Moyen-Orient représente pour l'Europe. Le groupe de travail recommande l'approbation du Conseil.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 185 sur les conséquences politiques de l'intervention soviétique en Méditerranée . Londres: 22.09.1969. C (69) 118 révisé. Exemplaire N°51. 5p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1969, 01/01/1969-30/12/1974. File 202.413.999.01 Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_185_de_l_assemblee_sur_les_consequences_politiques_de_l_intervention_sovietique_en_mediterranee_londres_22_septembre_1969-fr-c25a7372-9b34-49d0-8c44-be961a4bff49.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Original français/anglais

C (69) 118 révisé

Exemplaire No. 51

22 septembre 1969

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 185 sur les conséquences politiques
de l'intervention soviétique en Méditerranée
(Doc. C (69) 98)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse révisé à la recommandation No 185 de l'Assemblée.

Ce projet révisé comporte un amendement proposé par la délégation britannique (à la première phrase de la page 3) et dont le groupe de travail recommande l'approbation au Conseil.

Le présent projet sera soumis à l'approbation du Conseil au cours de sa prochaine réunion.

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

Projet de réponse à la Recommandation No 185
(Doc. C (69) 118)

1. Le Conseil, préoccupé comme l'Assemblée par l'activité navale soviétique en Méditerranée orientale, l'avait, dans sa réponse à la Recommandation No 177, informée des délibérations auxquelles ses membres avaient déjà pris part au sein de l'O.T.A.N., et notamment de l'adoption du principe d'une force alliée sur "appel" par le Comité des plans de défense. Depuis, tous ses membres qui participent aux travaux de ce Comité ont donné leur appui total à la création, approuvée lors de la réunion de Londres en mai 1969, d'une telle force susceptible d'être rassemblée immédiatement en cas d'urgence et qui est appelée à effectuer des exercices et des visites dans les ports alliés. Il est à remarquer que deux des gouvernements membres de l'U.E.O. lui ont déjà affecté des bâtiments.

Le Conseil estime que la solidarité occidentale doit s'exercer, sans provocation mais avec une vigilance continue, pour pouvoir parer toute menace et garantir la sécurité dans la zone.

Dès lors, les gouvernements membres poursuivront, au sein de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N., leur examen attentif des développements de la situation en Méditerranée et leurs consultations sur les mesures éventuellement nécessaires pour y faire face.

.../...

2. et 3. Le Conseil est convaincu comme l'Assemblée de l'importance que revêt, pour l'Europe autant que pour les populations de la région, le retour à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Il a déjà, suite à ses consultations antérieures, indiqué, dans ses réponses aux recommandations Nos 157, 158 et 160, qu'à son avis les Nations Unies, et plus spécialement le Conseil de sécurité, constituaient un cadre approprié pour la recherche des moyens d'aboutir à un règlement et que la Résolution adoptée le 22 novembre 1967 établissait une base valable pour une solution juste et durable. Dans cet esprit, il a soutenu la mission de M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général de l'O.N.U., puis les efforts de concertation entrepris, au sein de cette Organisation, par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Alors que les conversations des Quatre se déroulaient, le Conseil a eu de fréquents échanges d'informations et de vues à ce sujet. Le Conseil a particulièrement regretté que le Gouvernement français ne se soit pas vu en mesure de participer à ces échanges. Il a, en ces occasions, délibéré des différents aspects du problème du Moyen-Orient - et notamment de la très préoccupante question des réfugiés palestiniens - qui, à son avis, relèvent d'un règlement d'ensemble soumis à l'acceptation libre des parties. Cependant, il a dû constater que la

.../...

méfiance réciproque nourrie par les Etats arabes et Israël, ainsi que l'intensification des activités des mouvements de résistance, conduisaient à la perpétuation de la violence et que la poursuite des fournitures d'armes contribuait à l'entretenir. Tant que durera une telle situation, tout règlement sera rendu très difficile.

D'autre part, comme l'Assemblée le sait, les représentants permanents des Quatre au Conseil de sécurité ont décidé, au début de l'été, de suspendre leur concertation "en raison d'importantes consultations en cours entre les quatre gouvernements" et déclaré que "des contacts appropriés "seraient" menés avec les parties directement intéressées". Le Conseil a alors espéré que ces consultations et contacts permettent un rapprochement suffisant des positions pour faciliter les travaux au sein de l'O.N.U. et une reprise de la mission Jarring. Les gouvernements membres de l'U.E.O. continueront pour leur part d'appuyer, dans toute la mesure de leurs moyens, tous efforts pour hâter les perspectives d'un rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Comme l'Assemblée, le Conseil souhaite que le Gouvernement français veuille bien à l'avenir apporter son utile contribution à ses délibérations au sein de l'U.E.O.

.../...

4. Les pays membres de l'U.E.O., considérant qu'un accord entre tous les Etats fournisseurs sur le problème des livraisons d'armes à toutes les parties en conflit constituerait un des éléments essentiels pour le retour à la paix au Moyen-Orient, sont attentifs à saisir toute occasion de faire valoir leur point de vue auprès de leurs alliés américains et du Gouvernement soviétique pour qu'une solution soit recherchée dans ce sens.

5. Conscients, d'autre part, de l'importance que revêtirait pour la stabilité dans la région un développement accéléré de ses ressources économiques, les Etats membres de l'U.E.O. conviennent de la nécessité de s'efforcer, avec les pays non membres également concernés, de promouvoir, notamment dans le cadre des programmes des Nations Unies, une coordination de l'aide économique apportée aux peuples du Moyen-Orient. Ils continuent en outre à participer activement à l'application de la Résolution adoptée en juillet 1967 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'assistance aux réfugiés.